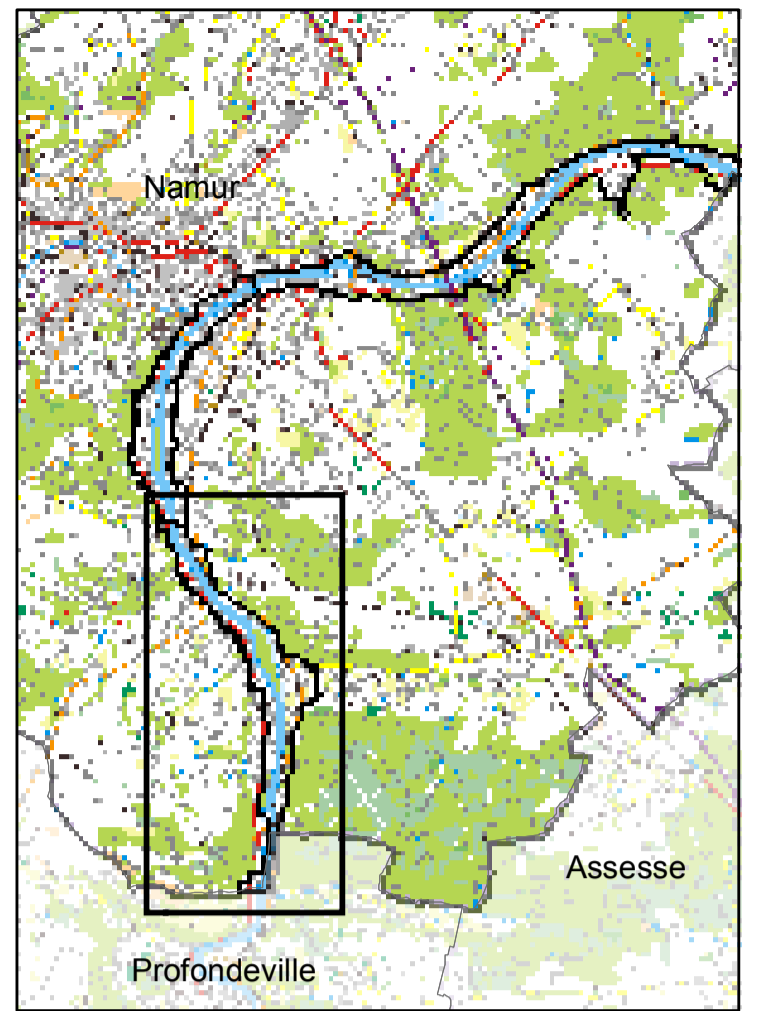
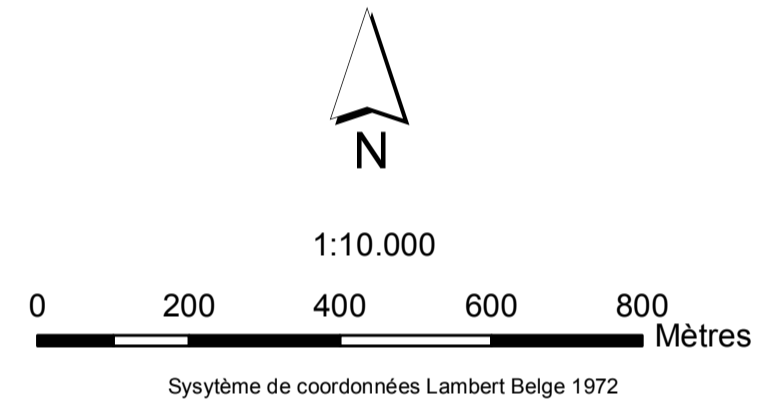


- Légende**
- ▭ Limite communale
 - ▭ Délimitation du périmètre d'étude
 - Bâti
 - ▭ Limite du parcellaire
 - Biens mosans repris à l'inventaire**
 - Villa et propriété mosane
 - Élément ponctuel mosan
 - Élément linéaire mosan
 - Patrimoine protégé**
 - ★ Monument classé
 - Site classé
 - Zone Natura 2000
 - Zone humide de grand intérêt biologique
 - Arbres remarquables**
 - Arbre
 - ▲ Groupe d'arbres
 - Fond de plan**
 - Zones urbanisables**
 - Zone d'habitat
 - Zone d'habitat à caractère rural
 - Zone de services publics et d'équipements communautaires
 - Zone d'aménagement communal concerté
 - Zone d'activité économique mixte
 - Zones non-urbanisables**
 - Zone agricole
 - Zone forestière
 - Zone d'espaces verts
 - Zone naturelle
 - Zone de parc
 - Plan d'eau
 - Infrastructures**
 - Route de liaison
 - Ligne ferroviaire existante
 - ▨ Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
 - ▨ Périmètre d'intérêt paysager



Données sources:

- PLI V05 (Origine, SPW-DGO4, déc. 2005)
- Plan de secteur (Origine: SPW-DGO4, fév. 2008)
- Patrimoine bâti protégé (Origine: SPW-DGO4, mars 2008)
- Zone Natura 2000, arbre remarquable (Origine: SPW-DGO3, mars 2008)
- Biens mosans repris à l'inventaire du patrimoine architectural (Origine: SPW-DGO4, juin. 2008)



MAITRE DE L'OUVRAGE



AUTEUR DE PROJET



Ville de Namur
Place de l'Hôtel de Ville
5000 Namur

Agence Wallonne du Paysage + Environnement
Paysagistes et Urbanistes
Département de J.N.C. International s.a.
Rue du Géant 2 Bte 5
1400 NIVELLES
Tél : 067 / 64 95 00 – Fax 067 / 63 98 00

**Règlement Communal d'Urbanisme partiel
relatif aux biens mosans**

**Patrimoine protégé
- Vallée de la Meuse en amont de Namur -**

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du
par ordonnance

Le Secrétaire Le Bourgmestre
Le Collège des bourgmestre et échevins certifie que le présent plan a été déposé à
l'examen du public au
par le Collège

Le Secrétaire Le Bourgmestre
Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du
par ordonnance

Le Secrétaire Le Bourgmestre

MODIFICATIONS **DATE DE CONSTITUTION : septembre 2008**

ECHELLE 1 : 10.000	DOSSIER N° 08007	Dessiné par : AV Visé par : PaD Approuvé par : PHP	CARTE n°2
------------------------------	----------------------------	--	------------------